



Règles pour les matchs amicaux

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Chaque fois que vous renouvelez l'affiliation de votre club à France Cricket, vous vous engagez à respecter et à faire respecter les règlements de France Cricket.

Vous connaissez bien sûr l'obligation de prendre des licences pour vos membres, de vous assurer que vos joueurs sont en possession d'un certificat médical, de mettre à jour les documents administratifs, etc. Vous ignorez peut-être que France Cricket a son mot à dire sur les clubs que vous souhaitez rencontrer sur le terrain ?

Selon les Règlements Généraux des compétitions officielles et du code de conduite de France Cricket édition 2024, il vous est interdit de jouer contre un club/équipe affilié ou non-affilié et joueurs non licenciés y compris les équipes étrangères sans autorisation préalable de France Cricket.

En cas de non-respect de cette règle, la sanction est de 4 matchs de suspension pour le(s) joueur(es) fautifs et amende de 1000€ pour le club fautif. Et en cas de récidive, une radiation immédiate du club après de France Cricket. Ce principe est dans votre intérêt : protéger votre investissement (démarches administratives, conformité, cotisations, licences...) et de ne pas permettre aux clubs non-affiliés et joueurs non licenciés de jouer clandestinement, en profitant de matchs sans avoir payé ni cotisations, ni licences.

De plus, les assurances fédérales de votre club et les assurances individuelles (Responsabilité Civile, etc.) pourraient être mises en cause par suite d'un incident survenu lors d'un match non-autorisé. En outre, la couverture d'un club/équipe est trop souvent douteuse voire inexistante et les risques encourus très graves.

Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents : n'oubliez pas que le manque d'assurance adéquate lors d'une manifestation sportive vous expose à titre personnel à des poursuites judiciaires (Code du Sport).

Il est temps de mettre en œuvre une procédure très simple, comme suit :

Type de match	Décision de la CSNC
Match amical contre un club français affilié	La CSNC approuvera la demande.
Match contre un club français qui est définitivement en train de s'affilier	La CSNC donne le feu vert, afin d'encourager le club à rejoindre France Cricket au plus vite.
Match contre un club français ex-affilié	La CSNC se sert de sa connaissance des circonstances du départ du club et porte un jugement de valeur sur l'impact éventuel d'un tel match sur la probabilité d'un retour à France Cricket.
Match contre tout autre club français non-affilié	La CSNC envoie au club demandeur une copie du formulaire et demande son retour dûment signé. La CSNC évalue la réponse et porte un jugement approprié sur la promotion du cricket apportée par un tel match.

La demande d'autorisation d'un match amical se fait via : https://www.francecricket.com/?page_id=4827